

CONFERENCE DE PRESSE DU MP22 SUR LA SITUATION POLITIQUE NATIONALE :

La situation politique nationale se caractérise d'une part par l'aggravation de la crise, et d'autre part l'insouciance au plus haut sommet de l'état de ceux qui ont usurpé le pouvoir du peuple pour mieux servir les intérêts de la France, convaincus qu'ils sont de l'impunité que leur mère patrie gauloise ne peut pas ne pas leur apporter.

Alors que la France continue à occuper Kidal en y protégeant les criminels de guerre du MNLA, sa progéniture, tout en tolérant contrainte et forcée la présence de nos forces de sécurité pour l'instant, car en vérité elle prépare le séparatisme dans cette région pour ses immenses richesses en uranium et pétrole, pendant donc ce temps, Mr Dioncounda TRAORE et son gouvernement signent un accord de négociations avec ce groupuscule d'assassins que le gouvernement « élu » devra mener selon l'Agenda de la France dès le 60eme jour de son installation.

Pendant que les petits colonisés de la France signent cet accord, ils s'empressent de remanier le gouvernement pour pouvoir passer des marchés juteux pour eux-mêmes (on aura compris que l'argent facile, criminel comme celui du narcotrafic est leur but ultime dans cette vie) mais salé pour le peuple. Mais depuis quand l'agent d'une puissance coloniale a-t-il fait cas du peuple qu'il a aidé à coloniser ?

La signature de cet accord criminel intervenue malgré les plus vives protestations du peuple (marche du 8 juin et meeting du 15 juin du MP22 réprimés sauvagement pendant que les émissaires de Dioncounda trinquaient avec les bandits du MNLA, ces nervis de la France ; répression de la marche de la société civile...) pose plusieurs problèmes à savoir :

- L'impunité de fait qu'il donne aux criminels de guerre d'Aguel Hock ;
- La reconnaissance de fait d'un prétendu Azawad ;
- La reconnaissance de fait de la tutelle de la Françafrique sur le Mali.

Cet accord disqualifie une fois pour toute le FDR et ses acolytes dans le processus démocratique de notre pays. Comment peut-on en effet accorder quelque crédit que ce soit à des gens qui non seulement sont incapables d'organiser la défense du pays contre des groupes de narcotrafiquants et d'islamo-terroristes mais qui sont capables en plus d'hypothéquer gravement l'intégrité territoriale et l'indépendance de la Nation ?

Le MP22 dénonce l'accord de Ouagadougou surtout avec un groupe comme le MNLA composé d'éléments en désertion de l'armée nationale et des fuyards de la légion islamique de feu Mouammar KADHAFI. Il exige le désarmement sans délai de tous les groupes rebelles et leur cantonnement, l'occupation de toutes

les casernes de Kidal par l'armée nationale sans aucune condition et le départ des troupes françaises qui sont en train de se muer en troupes d'occupation comme il fallait s'y attendre. Malheur à ceux qui ont fait entrer le loup dans la bergerie.

Le MP22 dénonce également la farce de la cérémonie organisée à Koulouba comme cérémonie de pardon soit disant entre « bérets rouges et bérets verts » le mercredi 26 juin. Cette cérémonie ridicule est le couronnement de la prise en otage de Siméon KEITA, Siriman FANE, Mahamadou Youba DIARRA dit Y et de cinq (5) autres éléments du syndicat de la police nationale qui ont aidé l'armée nationale à résister à l'attaque traîtresse du 30 avril 2012 par certains éléments des bérets rouges et des mercenaires étrangers avec la complicité active de la France et de son homme de main alias Dioncounda TRAORE lui-même. On veut ainsi échanger la liberté des policiers dont le dossier est vide contre celle des éléments traîtres à la nation civils et militaires. Est-il besoin de rappeler que les bérets rouges qui ont attaqué l'ORTM le 30 avril sont sortis directement de l'ambassade de France, leur QG de l'époque ? On voit que Papa Hollande fera tout pour que ce procès n'ait jamais lieu. Nous exigeons la libération immédiate des otages Siméon KEITA, Siriman FANE, Mahamadou Youba DIARRA, Drissa SAMAKE dit Roger, Yaya NIAMBELE, Fodé DIALLO, Sékou MAIGA et Abdoulaye CISSE et la tenue du procès de l'attaque traîtresse du 30 avril dans le dos contre notre pays afin que toute la vérité soit dite au peuple.

C'est le lieu de rappeler ici que la détention arbitraire de Mohamed Tabouré et de quatorze autres militants du MP22 est un acte d'allégeance à la France et que la seule justice qui puisse être rendue au nom du peuple malien en la matière est leur relâche et leur indemnisation pour résistance à l'occupant colonial français, pour leur farouche opposition à la partition de notre chère nation. Tout autre verdict est un déni de justice et un acte de soumission à la France impérialiste, surtout que l'état d'urgence est complètement illégal et les institutions qui l'ont décrété, elles-mêmes illégales et illégitimes.

Vive le Mouvement Populaire du 22 mars 2012 !

Vive notre brave armée nationale largement composée de fils de paysans !

Vive le Mali libre et indépendant dans ses frontières de 1960 !

Le secrétariat du MP22